

**CD Val d'Oise**

**Jardins thérapeutiques en établissement Médico-social**

**Le problème**

Le Département anime et contrôle un réseau d'environ 220 établissements sociaux et médico-sociaux hébergeant environ 13 000 personnes, bien souvent isolées, dont il faut veiller au bien-être.

**Votre solution innovante**

L'installation de jardins à vocation thérapeutique et sociale permet de contribuer au bien-être des résidents et d'ouvrir les établissements à leur environnement territorial. Les jardins sont également l'occasion d'organiser des ateliers de réinsertion au profit des bénéficiaires du RSA résidant à proximité.

**Les objectifs**

- lutte contre l'isolement des personnes hébergées ;
- amélioration du bien-être des personnes ;
- sensibilisation et formation des professionnels à l'utilisation thérapeutique de ces jardins afin de pérenniser cette action ;
- ouverture des établissements aux acteurs éducatifs et sociaux du territoire environnant.

**L'histoire de votre action innovante**

• **Qui ?**

Le Conseil départemental, Terr'Happy, entreprise de l'économie sociale et solidaire.  
Les établissements sociaux et médico-sociaux partenaires.

• **Pour qui ?**

Les personnes hébergées dans les établissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD, résidences autonomie, foyers de vie ou d'hébergement pour adultes et enfants handicapés, établissements de la protection de l'enfance) ; les professionnels ; les bénéficiaires du RSA et les publics vulnérables accompagnés par le Département ; des retraités bénévoles.

• **Quoi ?**

Un jardin thérapeutique est un espace où le végétal est abondant, stimulant, accessible. Il s'inscrit dans un projet global et répond à des objectifs thérapeutiques identifiés.

Pour les résidents en établissements sociaux et médico-sociaux, il contribue aux activités de soin, favorise le bien-être, et améliore la santé.

Les ateliers consistent à cultiver des plantes (plantation, entretien, arrosage, récolte de fruits le cas échéant) avec les résidents, afin de stimuler les fonctions cognitives et d'apporter du bien-être avec le travail de la terre et du végétal. Ils sont aménagés en extérieur, au pied des bâtiments, dans des bacs de culture souvent en hauteur adaptés le cas échéant aux personnes à mobilité réduite.

Pour les bénéficiaires du RSA, le jardin thérapeutique fait partie de leur parcours d'insertion, participe à leur remobilisation, crée du lien entre bénéficiaires, et les inscrit dans une dynamique de groupe.

La médiation par le végétal est assurée par des professionnels formés

- **Quand ?**

En 2016 une première expérimentation de 5 jardins se fait avec AgroParisTech.

En 2018, l'ouverture du « jardin des possibles » dans le parc de l'Abbaye de Maubuisson, propriété du Département à Saint-Ouen l'Aumône, prolonge l'expérience et il est décidé d'ouvrir 10 jardins dans des établissements entre 2021 et 2024.

Le lancement d'un marché, remporté par Terr'Happy, permet d'en ouvrir 4 entre 2021 et 2022, malgré la crise sanitaire, dans : un EHPAD, un service d'accueil de jour, une résidence autonomie, un foyer d'accueil médicalisé. En 2023, deux ouvertures sont prévues dans un EHPAD et un foyer d'accueil médicalisé.

### **Les moyens humains et financiers**

- **Internes et externes :**

Mobilisation d'un groupe projet impliquant plusieurs directions métiers : directions de l'offre médico-sociale, de l'environnement, de la vie sociale et la Mission innovation.

Terr'Happy assure la conception des jardins, l'animation des ateliers avec les résidents, la formation des personnels et les ateliers de remobilisation avec les bénéficiaires du RSA.

- **Coût pour la collectivité :**

85 000 € pour les années 2021 et 2022.

### **L'évaluation de l'innovation**

- **Impact :**

Un protocole de mesure d'impact est systématiquement élaboré pour chaque ouverture de jardin. Un questionnaire est notamment diffusé aux résidents et professionnels pour recueillir leur perception et mesurer les bénéfices apportés.

Réduction du sentiment de solitude pour 74% des résidents

Réduction du stress et de l'anxiété pour 37% des résidents

125 ateliers réalisés (objectif initial 165) en présence d'usagers ou de professionnels provenant de différents établissements sociaux ou médico-sociaux (12 participants en moyenne)

45 ateliers d'insertion avec des bénéficiaires du RSA, avec 5,5 participants/atelier en moyenne.

- **Potentiel de diffusion et de répliation**

En Val d'Oise, un potentiel de répliation auprès de plus de 75 EHPAD, 35 résidences autonomies, et 60 établissements pour adultes handicapés. Dans tous les territoires.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution ?**

L'enjeu est d'ancrer cette pratique dans l'ensemble des activités des établissements.

Le marché avec le Conseil départemental s'achève en 2024.

A ce jour, deux établissements envisagent de pérenniser leur jardin par leurs propres moyens.

**Mots clés :** Santé / Qualité de vie / Aménagement